



**SYNDICAT MIXTE
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD
1 Place de l'Amiral Courbet CS 50728
80142 ABBEVILLE Cedex
☎.03.22.20.60.30 – 📠. 03.22.31.19.33**

MARCHE A BONS DE COMMANDE

Commune d'Ault Onival (80 460)

**Travaux de sécurisation des ouvrages existants de défense contre
la mer situés entre le perré d'Onival et l'extrémité sud de
l'esplanade du casino
Y compris la Digue 1983**

MARCHE A BONS DE COMMANDE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Procédure :
Procédure adaptée en application des articles 26 et 28 du code des marchés publics

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :

Jeudi 19 décembre 2013 à 17h00

SOMMAIRE

1 – OBJET DE LA CONSULTATION

2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2-1 – Etendue de la consultation et mode de passation

2-2 – Forme et durée (marché à bons de commande)

3 – DISPOSITIONS GENERALES

3.1 – Mode de règlement

3.2 – Modalités d'attribution

3.3 – Décomposition en lots

4 – DELAIS D'EXECUTION OU DE LIVRAISON

5 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

6- OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

7 – PRESENTATION DES OFFRES

7.1 – Documents à produire

7.2 – Langue de rédaction des offres

8 – CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

9 – JUGEMENT DES OFFRES

10 – VARIANTES – OPTIONS

10.1 – Variantes

10.2 – Options

11 – MODALITES DE FINANCEMENT ET DE REGLEMENT

12 – DIFFERENTS

13 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Article 1er : Objet de la consultation

La présente consultation porte sur les travaux de sécurisation des ouvrages existants de défense contre la mer situés sur la commune d'Ault Onival entre l'extrémité nord des enrochements sur le perré d'Onival et l'extrémité sud de l'esplanade du casino, intégrant les ouvrages de la digue 1983.

Les travaux de sécurisation de la digue de 1983 demandés consistent en :

- la réparation de l'exutoire de la rue de la Pêche,
- le regarnissage de la crête de digue,
- la reprise du pied de l'ouvrage et des affaissements,
- la réfection du chemin d'entretien inférieur
- la mise en place sur le devant du mur parabolique des enrochements récupérés sur le platier.

Les travaux sont soumis à la marée.

Classification CPV :

Objet principal : 45243000-2 Ouvrages de défense des côtes

Objets complémentaires : 45246410-0 Entretien de digues

Article 2 : Conditions de la consultation

2-1 – Etendue de la consultation et mode de passation

Le présent marché passé en procédure adaptée en application des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.

Il est lancé sans option, ouvert aux variantes. Le candidat devra obligatoirement répondre à la solution de base telle que décrite dans le cahier des charges sinon l'offre sera rejetée.

Les variantes devront améliorer l'efficacité et le bon déroulement du chantier pouvant être soumis à marée.

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande conformément aux dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

2-2 – Forme et durée (marché à bons de commande)

Le présent marché est passé pour une durée de douze mois à compter de sa notification et renouvelable deux fois par tacite reconduction pour une durée identique.

En outre, le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard se réserve la faculté de résilier le marché par lettre recommandée avec accusé de réception, à tout moment pour motif d'intérêt général, sans versement d'indemnité au bénéfice du titulaire.

Les bons de commande peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité du marché.

Article 3 – Dispositions générales

3.1 – Mode de règlement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

3.2 – Modalités d'attribution

Le marché sera attribué à un prestataire unique, à un groupement solidaire ou conjoint.

3.3 – Décomposition en lots- tranches

Sans objet

Article 4 – Délais d'exécution ou de livraison

Les règles concernant la durée du marché et les délais d'exécution des bons de commande sont fixées dans l'Acte d'Engagement et ne peuvent en aucun cas être changées. Les candidats indiqueront les délais de réalisation sur lesquels ils s'engagent dans l'acte d'engagement.

Article 5 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres à l'article 7 du présent règlement.

Article 6 – Obtention du dossier de consultation

Suite à la publication d'une annonce au BOAMP, le dossier de consultation sera transmis gratuitement sur place ou par voie postale aux candidats en ayant fait la demande par courrier ou par fax à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard
1, place de l'Amiral Courbet CS 50 728
80142 Abbeville cedex
Tél. : 03 22 20 60 30 - Télécopie : 03 22 31 19 33

Le dossier de consultation est également téléchargeable sur les sites suivants :

<http://www.baiedesomme.org> et <http://www.achatpublic.com>

Article 7 – Présentation des offres

7.1 – Documents à produire par les candidats

Candidature :

- la lettre de candidature (DC1 joint) ;
- la déclaration du candidat (DC2 joint) ;
- la copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire ;
- une déclaration sur l'honneur indiquant que le candidat ne fait pas l'objet des interdictions de soumissionner aux marchés publics définies à l'article 38 de l'ordonnance du 6 juin 2005 et à l'article 29 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché aura un délai de 8 jours francs, à compter de la date de réception de la demande de la collectivité, pour produire les documents suivants :

- ⇒ les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;
- ⇒ les pièces prévues aux articles R 324-4 et R 324-7 du code du travail, lesquelles seront à produire tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, à savoir :
 - . une attestation de fourniture de déclaration sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au candidat et datant de moins de 6 mois ;
 - . une attestation sur l'honneur du dépôt auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires ;
 - . un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou Kbis) ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ;
 - . lorsque le candidat emploie des salariés, une attestation sur l'honneur de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard des articles L.320, L.143-3 et R.143-2 du code du travail.

Les candidats pourront toutefois fournir ces documents dès le dépôt de leur candidature.

Capacité des sous-traitants

Le candidat peut demander que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants. Dans ce cas, il doit justifier dès sa candidature des capacités de ce ou ces sous-traitants et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché.

A cette fin, le candidat joindra, pour chaque sous-traitant présenté, une déclaration du sous-traitant indiquant :

- qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
- qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1, L.8231-1, L.8241-1 et L.8251-1 du code du travail.

Afin de justifier des capacités techniques et financières de chaque sous-traitant, le candidat devra joindre par ailleurs les mêmes documents que ceux exigés des candidats par la personne publique.

offre :

- l'acte d'engagement complété, daté et signé et son annexe tableau des délais
- le bordereau de prix unitaires complété, daté et signé ;
- le détail quantitatif estimatif complété, daté et signé ;
- le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) daté et signé dont l'exemplaire original conservé dans les archives du maître de l'ouvrage fait seul foi
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), daté et signé ;
- le calendrier d'exécution des travaux établie par le candidat ;
- une note méthodologique datée et signée, rédigée par le candidat et présentant les matériaux ou ouvrages prévus (fiches techniques, photos de réalisation,...) les moyens mis en œuvre sur le chantier, et décrivant la méthode au vu des travaux à marée, les lieux de stockage d'installation de chantier et pour le respect de l'environnement
- le Plan Assurance Qualité (PAQ)
- le Plan Assurance Environnement (PAE)

7.2 – Langue de rédaction des offres

Les offres doivent être rédigées en langue française.

Article 8 – Conditions d’envoi des offres

a – Transmission sur support papier

L’enveloppe extérieure portera la mention suivante : « **Sécurisation des ouvrages - Littoral Ault Onival** »

Les offres seront à remettre avant la date indiquée en page de garde du présent règlement de consultation, par tout moyen laissé à l’appréciation du candidat, permettant de donner date et heure certaines de leur réception et de garantir leur confidentialité à l’adresse suivante :

*Monsieur le Président
du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard
1, place de l’Amiral Courbet CS50728
80142 ABBEVILLE cedex*

b – Transmission électronique

Conformément à l’article 56 du code des marchés publics, les candidats peuvent déposer leur candidature et leur offre par voie électronique sur le site Internet <http://www.achatpublic.com>.

Les candidats qui transmettent leur candidature et leur offre par voie électronique ne supportent aucun frais autre que ceux liés à l’accès au réseau et à l’obtention de la signature électronique.

Le niveau minimum de signature électronique exigé des candidats est le niveau II. Ce certificat électronique doit être conforme aux exigences de la directive n°1999/93/Ce du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 1999 sur un cadre communautaire pour les signatures électroniques, aux dispositions des articles 1316 à 1316-4 du code civil et du décret n°2001-272 du 30 mars 2001 relatif à la signature électronique.

Les candidats ne peuvent utiliser qu’un seul mode de transmission de leur candidature et de leur offre, soit la voie électronique, soit la voie papier sous peine de rejet de leur dossier.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier. Chaque transmission fera l’objet d’une date certaine de réception et d’un accusé de réception électronique.

A l’instar des réponses sous forme papier, les réponses électroniques arrivées hors délai ne seront pas examinées.

Les documents comportant des virus seront réputés n’avoir jamais été reçus.

Conformément à l’article 48 du code des marchés publics, si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique ou sur support matériel, par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres.

Toutefois, en application de l'article 56 du code des marchés publics et de l'arrêté d'application du 14 décembre 2009, le candidat qui transmet son offre par voie électronique a néanmoins la possibilité d'envoyer également une copie de sauvegarde par voie électronique, sur support physique électronique ou sur support papier, sous réserve qu'elle parvienne au pouvoir adjudicateur dans un délai imparti pour la remise des offres et qu'il soit clairement indiqué sur l'enveloppe « copie de sauvegarde ».

Article 9 – Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué à partir des critères suivants :

- le prix 60 %
- les délais d'exécution 20 %
- note méthodologique 20 %

Le prix des prestations (60points) sera évalué par l'application de la formule suivante :

Note de l'offre considérée = (Offre la plus faible / offre considérée) x 60

La méthode de calcul pour le délai est la suivante :

Note du délai considéré = délai le plus court / délai de l'offre considérée x 20

Nb : le délai du calcul sera le total des délais de chaque article.

A l'issue de la réception des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'auditionner et/ou d'engager les négociations avec les candidats.

Article 10 – Variantes-Options

10 -1 – Variantes

Le candidat répondra sur la base du dossier de consultation mais pourra proposer des variantes. Sur chaque variante, l'entreprise fournira une note méthodologique qui argumentera sa proposition. L'entreprise devra proposer une offre correspondant à l'offre de base, sinon son offre sera irrecevable.

10 -2 – Options

Sans objet

Article 11 – Modalités de financement et mode de règlement

Les prestations seront financées par la commune d'Ault.

Article 12 – Différends

L'instance compétente en matière de litige sur le présent marché est le :

Tribunal Administratif d'Amiens
14 rue Lemerchier
80000 AMIENS
Tél: 03 22 33 61 70 - Fax : 03 22 33 61 71
E-mail : greffe.ta-amiens@juradm.fr

Les référés précontractuels contre la procédure initiée par le pouvoir adjudicateur peuvent être introduits dans les conditions prévues à l'article L551-1 du Code de Justice Administrative, pendant toute la procédure de passation du contrat jusqu'à sa signature.

Après signature, le contrat conclu pourra faire l'objet d'un recours de pleine juridiction par tout concurrent évincé. Ce recours devra être introduit dans un délai maximum de 2 mois à compter de la publicité qui sera faite de la signature du contrat. Le cas échéant, ce recours pourra être assorti d'un référé suspension (article L521-1 du Code de Justice Administrative).

Les actes administratifs de l'entité adjudicatrice en lien avec la présente procédure peuvent également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir tendant à leur annulation dans les conditions prévues par l'article R421-1 du Code de Justice Administrative. Chaque recours devra être introduit dans un délai maximum de 2 mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte attaqué. Le cas échéant, chaque recours peut être assorti d'un référé suspension (article L521-1 du Code de Justice Administrative).

Article 13 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront se rapprocher de :
Inès de Coninck ou Thierry Bizet Tel : 03.22.20.60.30 - Fax : 03.22.31.19.33.

Après avoir fait la demande de téléchargement du dossier de consultation par identification sur le site www.baiedesomme.org, rubrique « marchés publics », les candidats recevront un mail comprenant :

- un lien pour télécharger le dossier de consultation
- un lien pour poser leurs questions et accéder aux questions/réponses de l'ensemble des candidats

Une réponse sera alors adressée par voie électronique à tous les candidats ayant retiré le dossier.